**APPEL A CANDIDATURES**

Cher (e) collègue,

Comme l’écrivait le Président dans sa lettre de vœux, 2021 sera une année décisive pour l’avenir de l’ANEG.

Au-delà d’affronter une situation sanitaire qui n’en finit plus, de s’opposer au sort envisagé pour nos entreprises avec le projet « Hercule » duquel nous dépendrions, nous allons devoir élire nos nouveaux dirigeants qui auront en charge de conduire les destinées de notre club, pour les deux ans à venir.

Nous avions sans nul doute, tous espéré que ces élections pourraient se passer au cours de notre assemblée générale 2020, où nous aurions eu l’occasion de tous nous retrouver, après cette longue période de séparation. Malheureusement, compte-tenu des dernières prévisions en matière sanitaire, il ne nous sera pas possible de tenir cette assemblée générale en présentiel, et comme beaucoup d’autres structures subissant les mêmes contraintes, nous la tiendrons en dématérialisée.

Néanmoins, quelle que soit notre façon de faire, nous avons une double obligation :

* Tenir l’assemblée générale 2020, qui nous fera débattre et donner un avis sur les rapports : moral, d’activités, financiers et de contrôle financier.
* Elire nos nouveaux dirigeants : bureau directeur, comité directeur, commission de contrôle financier et commission des conflits.

Mais avant de vous rappeler les modalités liées à ces élections, un point sur la situation de la gouvernance de l’ANEG.

Pour rappel, l’assemblée générale de Kaysersberg décidait de promouvoir Erick Baldassari à la succession en cours de mandat de Daniel Maitrerobert dans sa fonction de Vice-Président.

Rapidement, des divergences sur la manière de gérer l’ANEG sont alors apparues au sein du Bureau Directeur jusqu’à provoquer un clivage auprès d’une bonne partie du Comité Directeur.

Cette situation conflictuelle, n’a pas trouvé d’autre issue que la tenue d’un Comité Directeur des 25 et 26 septembre qui décidait du maintien des dispositions de Kaysersberg.

Cette décision a entrainé la démission du Président et l’abandon de mandat de Daniel Maitrerobert.

La CCAS saisie de cette crise au sein de L’ANEG, refusait pour des raisons de responsabilité juridique d’entériner la démission du Président.

Elle le chargeait en revanche, d’organiser au plus vite des élections anticipées pour renouveler l’équipe dirigeante.

La situation sanitaire et les contraintes qu’elle impose, n’ont pas permis cette mise en place dans les semaines qui ont suivi. Cela nous amène aujourd’hui à la tenue de notre assemblée générale 2020 et élective, qui se déroulera au tout début d’avril 2021.

D’ici là pas de craintes, l’ANEG est gérée et les Commissions fonctionnent.

Mais cette période transitoire nous oblige à faire appel à toutes les bonnes volontés, à toutes celles et tous ceux, qui au sein des SSA, du Comité Directeur et des Commissions, veulent bien donner un peu de leur temps, de leur énergie et de leurs savoirs, pour diriger notre club pour les 2 ans à venir.

**Alors qu’elle marche à suivre si vous êtes candidat :** (statut et RI en annexes)

Les membres du bureau :

Ils sont élus par l’ensemble des délégués.

Les candidatures sont individuelles.

Le candidat rempli le document de candidature (ci-joint) accompagné d’un document expliquant ses motivations et ses propositions. Pour le mandat de président, il doit présenter, en plus, son programme.

Le tout est envoyé par courrier recommandé ou sous forme électronique, avec A/R, avant le 06 mars (30 jours) le cachet de la poste faisant foi, à l’adresse du secrétaire général de l’ANEG (10, cité de la Huguette 50340 LES PIEUX). (sganeg@outlook.fr)

La liste des candidats et les documents associés, vous seront communiqués le 07 mars 2021.

Commission de contrôle financier :

Démarche identique à celle des candidats au bureau

Commission des conflits :

Démarche identique à celle des candidats au bureau

Les membres du comité directeur :

2 membres par commission (aéromodélisme, parachutisme et parachutisme ascensionnel, vol libre et paramoteur, vol moteur et ULM, vol à voile)

Ils sont élus par les délégués représentants leur activité principale.

Le candidat rempli le document de candidature (ci-joint) accompagné d’un document expliquant ses motivations et ses propositions.

Le tout est envoyé par courrier recommandé ou sous forme électronique, avec A/R, avant le 06 mars (30 jours) le cachet de la poste faisant foi, à l’adresse du secrétaire général de l’ANEG (10, cité de la Huguette 50340 LES PIEUX). (sganeg@outlook.fr)

La liste des candidats et les documents associés, vous seront communiqués le 07 mars 2021.

Pour les rapports :

Tous les délégués votent pour les rapports : moral, financier, commission de contrôle

Seuls les délégués représentants leur activité principale, pour chacune de leur commission, pour les rapports d’activités des commissions.

**Le jour de l’assemblée générale (06 avril 2021) tous les délégués sont appelés à voter par voie électronique.**

La convocation à l’assemblée générale sera envoyée avant le 06/03/2021 (30 jours)

Avant le 15 février, chaque SSA recevra la répartition statutaire de ses délégués, leur permettant ainsi de désigner leurs délégués et d’établir les mandats qu’elles délivreront à leurs délégués sachant que selon l’article 4.2 de nos statuts, un adhérent peut participer au vote à titre personnel. Dans ce cas sa voix sera déduite du nombre de voix attribué à sa SSA et l’adhérent devra le signaler avant le 01 mars 2021.

La liste des délégués désignés par leur SSA, devront parvenir au secrétariat général impérativement avant le 01 mars 2021

Les modalités techniques des votes électroniques, qui auront lieu le 06 avril 2021, seront envoyés courant mars.

A dater de l’envoi des documents et jusqu’au 05 avril 2021, tout adhérent à jour de ses cotisations (validées 2021) pourra adresser des questions d’ordre général et/ou en direction des candidats, via le site de l’ANEG.

Comptant sur l’engagement de chacune et de chacun pour assurer l’avenir de l’ANEG, l’ensemble du comité directeur reste à votre disposition.

Pour le comité directeur

Le Président de l’ANEG

Patrick BELLIVIER

En annexes :

*La fiche de candidature*

*Le chapitre 4 des statuts de l’ANEG*

*Le chapitre 4 du règlement intérieur de l’ANEG*